



DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
COMMUNE DE LA BAUSSAINE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 27 mars 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de La Baussaine s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jérémy LOISEL, Maire.

Etaient présents : Jérémy LOISEL, Jean-Philippe AUSSANT, Jean-Charles MONTEBRUN, Aline BOUVIER, Gwenaël ARTUR, Vincent LARIVIERE-GILLET, Éric LEROSSIGNOL, François LAMARCHE, Emmanuelle LEPERE, Séverine GUYOT, France LEMAITRE, Joseph QUENOUILLE, Guénaëlle BELAN,

Absents excusés : Vincent ARBONA,

Absents non excusés :

<i>Nombre de Membres en exercice :</i>	14
<i>Nombre de Membres présents :</i>	13
<i>Nombre de Membres votants :</i>	13

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal.

Madame Guenaëlle BELAN, a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mars 2017 à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°22.02.16-2 du 22 février 2016 fixant les tarifs des cartes de pêche pour la saison 2016 de la manière suivante :

- Carte journalière (enfant ou adulte, habitant La Baussaine) : 3 €
- Carte journalière (enfant ou adulte, hors commune) : 6 €
- Carte annuelle jeune (moins de 14 ans, habitant La Baussaine ou hors commune) : 7 €
- Carte annuelle adulte habitant La Baussaine : 25 €
- Carte annuelle adulte hors commune : 60 €

Monsieur le Maire propose de reconduire les tarifs comme suit pour l'année 2017 :

- Carte journalière (enfant ou adulte, habitant La Baussaine) : 3 €
- Carte journalière (enfant ou adulte, hors commune) : 6 €
- Carte annuelle jeune (moins de 14 ans, habitant La Baussaine ou hors commune) : 7 €
- Carte annuelle adulte habitant La Baussaine : 25 €
- Carte annuelle adulte hors commune : 60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE les tarifs des cartes de pêche proposés par Monsieur le Maire pour la saison 2017.

Les cartes sont en vente au café-restaurant Le Ticia.

Monsieur Jean-Charles MONTEBRUN rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du receveur à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

En application des articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la présentation du compte de gestion,

Vu le Budget primitif 2016 de la Commune et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Vu le Compte de gestion 2016 de la Commune dressé par Monsieur le Trésorier municipal,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECLARE que le Compte de gestion de la Commune dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- ADOPTE le Compte de gestion 2016 de la Commune.

27.03.17- 03

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

En application de l'article L 2121-14 du CGCT, Monsieur le Maire présente le Compte administratif 2016 de la Commune,

Le Conseil municipal,

Siégeant sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MONTEBRUN,

Ayant entendu la présentation du Compte administratif 2016 de la Commune qui s'établit ainsi :

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Chiffres 2016	Dépenses	380 339,08 €	251 312,04 €
	Recettes	431 560,02 €	107 970,18 €
	Résultat 2016	51 220,94 €	-143 341,86 €
Reprise des résultats 2015	Excédent	168 873,07 €	-26 637,97 €
Résultat cumulé par section		220 094,01 €	-169 979,83 €
Résultat global 2016		50 114,18 €	

Monsieur le Maire se retire de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE de la présentation faite du Compte administratif 2016 de la Commune,
- CONSTATE les identités de valeurs avec les écritures du compte de gestion,
- RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser,
- ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- CONSTATE le résultat de fonctionnement pour un excédent cumulé de **220 094,01 €**,
- CONSTATE le résultat d'investissement pour un déficit cumulé de **169 979,83 €**.

27.03.17- 04

VOTE DES TAUX 2017

Monsieur le Maire rappelle les taux des impôts locaux appliqués l'année dernière :

	La Baussaine 2016
Taxe d'habitation	15,50%
Foncier bâti	17,10%
Foncier non bâti	44,00%

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2016.
Le produit fiscal attendu en sera le suivant :

	Taux 2017	Bases 2017 (prévision)	Produit attendu 2017
Taxe d'habitation	15,50%	469 900 €	72 835 €
Foncier bâti	17,10%	298 600 €	51 061 €
Foncier non bâti	44,00%	53 700 €	23 628 €
	Total		147 960 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de suivre la proposition de Monsieur le Maire et vote les taux d'imposition pour l'année 2017 comme susvisés.

27.03.17- 05

BUDGET COMMUNE : AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur le Maire rappelle les résultats de l'exercice 2016 du Budget de la Commune, constatés dans le Compte administratif précédemment approuvés :

- Le résultat de fonctionnement présente un excédent cumulé de **220 094,01 €**.
- Le résultat d'investissement présente un déficit cumulé de **169 979,83 €**.

Après avoir également rappelé qu'il y a obligation de couvrir par les prélèvements sur les recettes de fonctionnement le déficit de la section d'investissement et le remboursement de la partie « capital » des annuités d'emprunts, Monsieur le Maire propose l'affectation suivante de l'excédent des sections de fonctionnement et d'investissement :

- Résultat de fonctionnement :
 - A l'article 002 - Excédent de fonctionnement reporté (recette de fonctionnement) : **50 114,18 €**.

- Au compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé N-1 : **169 979,83 €**
- Résultat d'investissement :
 - A l'article 001 - Déficit d'investissement reporté (recette d'investissement) : **169 979,83 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE cette proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2016 du Budget de la Commune.

27.03.17- 05

BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le Budget Primitif pour l'exercice 2017 relatif au Budget principal de la Commune.

Ce document présente une balance générale comme suit :

<u>FONCTIONNEMENT</u>	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	454 823,58 €	404 709,40 €
Résultat de fonctionnement reporté		50 114,18 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	454 823,58 €	

<u>INVESTISSEMENT</u>	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	458 691,85 €	628 671,68 €
Résultat d'investissement reporté	169 979,83 €	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	628 671,68 €	

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à présenter, le cas échéant, leurs demandes d'explications ou à lui faire part de leurs observations.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le Budget Primitif 2017 du Budget principal de la Commune.

27.03.17 - 7

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2017

Après avoir pris connaissance des demandes de subventions, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'allouer les subventions suivantes :

Associations	Subvention sur barème	Subvention exceptionnelle	Montant accordé 2017
UNC	502 €	250 €	752 €
Rêveries	325 €	375 €	700 €
VTT Club	133 €		133 €
ACCA	206 €		206 €
Galipettes	173 €	30 €	203 €
FC La Baussaine-St Thual	452 €		452 €
Comité d'animation	491 €	400 €	891 €
L'art aux Champs	178 €	30 €	208 €
Bouge à La Baussaine	771 €		771 €
Club de l'amitié	346 €		346 €
Le Godillot Baussainais	291 €		291 €
OSBR	147 €		147 €
TOTAL	4 015 €	1 085 €	5 100 €

- DECIDE que ces subventions votées seront imputées à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé » du Budget principal de la Commune 2017.

27.03.17- 08

BUDGET D'ASSAINISSEMENT : COMPTE DE GESTION 2016

Monsieur Jean-Charles MONTEBRUN rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du receveur à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

En application des articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la présentation du compte de gestion,

Vu le Budget primitif 2016 d'assainissement.

Vu le Compte de gestion 2016 du budget d'assainissement dressé par Monsieur le Trésorier municipal,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECLARE que le Compte de gestion du budget d'assainissement dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- ADOPTE le Compte de gestion 2016 du budget d'assainissement.

27.03.17- 09

BUDGET D'ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2016

En application de l'article L 2121-14 du CGCT, Monsieur le Maire présente le Compte administratif 2016 de la Commune,

Le Conseil municipal,

Siégeant sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MONTEBRUN,

Ayant entendu la présentation du Compte administratif 2016 du budget d'assainissement qui s'établit ainsi :

		EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Chiffres 2016	Dépenses	20 670,57 €	29 872,45€
	Recettes	27 000,94 €	11 810,00 €
	Résultat 2016	6 330,37 €	- 18 062,45 €
Reprise des résultats 2015	Excédent	30 884,59 €	7 321,49 €
Résultat cumulé par section		37 214,96 €	-10 740,96 €
Résultat global 2016		26 474,00 €	

Monsieur le Maire se retire de l'assemblée

Après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- PREND ACTE de la présentation faite du Compte administratif 2016 du budget d'assainissement,
- CONSTATE les identités de valeurs avec les écritures du compte de gestion,
- RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser,
- ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- CONSTATE le résultat de fonctionnement pour un excédent cumulé de **37 214,96 €**,
- CONSTATE le résultat d'investissement pour un déficit cumulé de **10 740,96 €**.

Monsieur le Maire rappelle les résultats de l'exercice 2016 du Budget d'assainissement, constatés dans le Compte administratif précédemment approuvés :

- Le résultat d'exploitation présente un excédent cumulé de **37 214,96 €**.
- Le résultat d'investissement présente un déficit cumulé de **10 740,96 €**.

Après avoir également rappelé qu'il y a obligation de couvrir par les prélèvements sur les recettes d'exploitation le déficit de la section d'investissement et le remboursement de la partie « capital » des annuités d'emprunts, Monsieur le Maire propose l'affectation suivante de l'excédent des sections d'exploitation et d'investissement :

- Résultat d'exploitation :
 - A l'article 002 - Excédent d'exploitation reporté (recette de fonctionnement) : **26 474 €**.
 - Au compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé N-1 : **10 740,96 €**
- Résultat d'investissement :
 - A l'article 001 - Déficit d'investissement reporté (recette d'investissement) : **10 740.96€ €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE cette proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2017 du Budget d'assainissement de la Commune.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le Budget Primitif d'assainissement pour l'exercice 2017.

Ce document présente une balance générale comme suit :

<u>EXPLOITATION</u>	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	49 088,00 €	22 614,00 €
Résultat de fonctionnement reporté		26 474,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	49 088,00 €	

<u>INVESTISSEMENT</u>	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	30 885,97 €	41 626,93 €

Résultat d'investissement reporté	10 740,96€	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	41 626,93 €	

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à présenter, le cas échéant, leurs demandes d'explications ou à lui faire part de leurs observations.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le Budget Primitif 2017 d'assainissement de la Commune.

QUESTIONS DIVERSES

1) Lotissement

De nombreux lotisseurs ont été rencontrés par Monsieur le Maire suite au retrait de Nexity.

2) Réunion publique

Monsieur le Maire présente le but de la réunion publique. Il souhaite faire un rapide retour à mi-mandat mais également expliqué le blocage sur l'aménagement du bourg ainsi que le lotissement.

3) Proposition du CMJ

Madame Gwenaël ARTUR présente les propositions du SDE suite à la rencontre avec le CMJ pour l'éclairage du chemin des écoliers. Il est décidé de mettre en place un simple guidage lumineux et non un éclairage, beaucoup plus couteux.

4) Conteneur le Relais

Proposition d'installation d'un conteneur le Relais près du conteneur à verre du stade. Le SMICTOM propose ce service dans les communes. Le Conseil décide de demander l'installation d'un conteneur de ce type.

La séance est levée à 22h30.